

La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 10 AOUT 1888

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

FÉUILLETON.

Un Devolement

CHAPITRE I.

Par un après-midi de juin, un homme que plusieurs personnes avaient remarqué déjà à cause de sa mise, de son air préoccupé et du cachet exotique, si l'on peut parler ainsi, qui se dégageait de toute sa personne, longeait le trottoir du boulevard Sébastopol, du côté des numéros pairs. Il avait de temps à autre les yeux, pour s'assurer qu'il ne se trouvait pas et qu'il approchait du lieu de sa course. L'inconnu pouvait être âgé de quarante à quarante-cinq ans. Il portait toute sa barbe rasée d'un noir foncé, à travers laquelle apparaissaient déjà de nombreux fils blancs. La physionomie avait la souffrance morale et le regard, bien que les yeux brillassent par instant d'un feu fébrile. Il était facile de deviner que cet inconnu était de l'étranger, depuis peu. Il avait l'air paraissant déconcerté, comme s'il avait eu quelque chose de difficile à dire, quelque chose de difficile à faire. Il avait l'air de quelqu'un qui avait eu quelque chose de difficile à dire, quelque chose de difficile à faire. Il avait l'air de quelqu'un qui avait eu quelque chose de difficile à dire, quelque chose de difficile à faire.

—Vous désirez, monsieur?
—Je voudrais parler à M. Roustan.
—M. Roustan est en affaires.
—J'attendrai.
—C'est une affaire personnelle? Parce qu'il y a le secrétaire de M. Roustan.
—C'est une affaire personnelle, répondit sèchement l'inconnu.
—Il entra tout à fait dans l'antichambre qui était vaste comme un salon et tapissée de tentures. Deux ou trois personnes l'aperçurent d'un pied fébrile, avec des nuances visibles d'impatience. L'huissier indiqua un siège à l'arrivant.
—Si monsieur veut s'asseoir.
Le visiteur s'y laissa tomber machinalement au moment même où une porte du fond s'ouvrait. Il y eut un bruit de voix, un dernier échange de paroles. Puis un dos apparut dans la pénombre, et l'inconnu entrevit comme dans une vision une face pâle, glabre, qui fit étinceler ses yeux. Il se leva à demi, mais la porte s'était déjà refermée et l'homme congédié traversait l'antichambre, pendant qu'un de ceux qui attendaient se précipitait vers le cabinet. L'huissier s'approcha de l'étranger que la vue rapide du directeur semblait avoir plongé dans une méditation profonde.
—Si monsieur veut me donner son nom?
L'étranger sursauta, comme s'il venait d'être tiré d'un lourd sommeil.
—Annoncez à M. Roustan, dit-il, un de ses meilleurs amis.
L'employé toisa de nouveau la mise de l'inconnu, mais il répondit néanmoins.
—Bien, monsieur.
Et il s'éloigna. Quelques minutes s'écoulèrent, pendant lesquelles notre personnage, absorbé sans doute par ses réflexions, ne vit rien de ce qui se passait autour de lui. La porte du cabinet directeur s'ouvrit encore deux ou trois fois, les visiteurs arrivés avant l'inconnu entrèrent, puis s'éloignèrent, et ce dernier resta seul avec l'huissier. Deux ou trois secondes se passèrent encore, et la porte du cabinet s'ouvrit de nouveau, toute grande. Une voix mielleuse demanda:
—Où est-il donc, ce cher ami?
L'inconnu se dressa sur sa banquette comme s'il avait été mû par un ressort.
—Le voici!
En apercevant l'étranger, le banquier devint très pâle.
Vous? bégaya-t-il.
Puis il reprit:
—Toi!
—Oui, moi; tu ne me reconnais pas?
—Si, si, entre donc, cher ami!
Et, s'élançant, il fit passer l'inconnu devant lui. Dix minutes environ se passèrent, puis la porte du cabinet se rouvrit avec fracas. L'inconnu, échevelé, effaré, couvert de sang, se précipita dans l'antichambre. Il bouscula l'huissier qui se jetait devant lui en poussant des cris épouvantés, et il se précipita dans l'escalier qu'il gravit quatre à quatre.

On se précipita, et ceux qui étaient entrés sortirent aussitôt.
—Assassiné! M. Roustan assassiné!
Les cris, les interpellations se croisèrent. On revint à l'huissier abêti.
—Mais quand le crime a-t-il été commis?
—A l'instant!
—Comment?
—Je ne sais pas. Je n'ai rien entendu.
—Qui?
—Un homme?
—Où est-il cet homme?
Le domestique désigna du doigt l'escalier.
—Il n'est pas descendu, j'en suis sûr, fit le concierge.
—Il a dû se réfugier en haut, dit une voix.
Il faut aller chercher le commissaire!
Le portier se précipita. On revint dans la pièce où M. Roustan était toujours étendu, plus blanc que le marbre de la cheminée, avec des traînées de sang noir aux lèvres et aux narines. Quelqu'un essaya de le soulever, mais il le laissa retomber aussitôt.
—Il est mort! murmura-t-il.
—En voilà une audace! en plein jour!
—C'était pour le voler, sans doute. Des yeux se promenaient autour de la pièce.
—Rien n'a été dérangé, le voleur n'a pas eu le temps.
La pièce peu à peu s'était emplies de curieux. Les garçons essayaient vainement de les éloigner; ceux-ci ne bougeaient pas, espérant ainsi ne savaient quoi, pris de cette curiosité bestiale qui attire la foule auprès de toutes les histoires sanglantes. Mais tout à coup un grand mouvement se produisit. Un murmure circula.
—Le commissaire!
En effet, un homme en redingote, le chapeau haut de forme sur la tête, l'écharpe autour des reins se montra sur le seuil.
—Que tout le monde sorte! fit-il d'une voix forte.
Et comme on ne se pressait pas, il se mit, aidé de ses agents, à bousculer les curieux.
—Pourquoi a-t-on laissé entrer tous ces gens-là?
Il s'adressait à l'huissier, la mine sévère.
—Je n'ai pas pu, bégaya celui-ci, on a envahi la maison.
—Et l'assassin?
—On est à sa poursuite.
—Où?
—Dans l'escalier.
Le magistrat fit un signe à ses agents. Ceux-ci s'élançèrent aussitôt. Le commissaire revint au domestique.
—Ainsi, vous l'avez vu?
—Oui, monsieur.
—Vous le reconnaissez?
—Oh! certainement.
—Savez-vous son nom?
—Non.
—Comment s'est-il annoncé?
—Comme un des meilleurs amis de M. Roustan.
—Et vous ne l'aviez jamais vu ici encore?
—Jamais.
Le magistrat venait de pénétrer dans le cabinet, maintenant vide. D'un coup d'œil il embrassa la pièce. Il courut au coffre-fort.
—Rien n'a été dérangé, murmura-t-il. Est-ce que cet homme aurait eu le temps de voler? demanda-t-il à l'huissier.
—Certainement, je n'ai appris le meurtre qu'en le voyant sortir.
—Il n'a pas été surpris, effrayé?
—Personne ne s'est approché du cabinet.
—C'est singulier, murmura le magistrat, ce n'est pas le vol qui a été le mobile du crime.
Il poursuivit ses investigations en silence. Tout ce qu'il vit ne fit que le confirmer dans cette idée qu'on n'avait pas affaire à un voleur. Il donna des ordres pour qu'on transportât le cadavre sur un canapé. Un médecin, qui venait d'arriver, se livra à un examen sommaire.
—L'homme a été frappé par derrière, déclara-t-il avec une violence muette. On a aussi essayé de l'étrangler, car le cou porte des traces d'échymoses.
Le commissaire se tourna vers l'huissier.
—Avez-vous remarqué si l'assassin avait quelque chose à la main?

—Non, monsieur, je suis même sûr du contraire.
—La victime a été frappée avec quelque chose de solide, comme du fer.
Le commissaire, qui s'était baissé et qui examinait le parquet, se redressa vivement.
—Parbleu, dit-il, c'est l'angle de la cheminée; l'assassin avait pris le banquier à la cravate et en se bousculant, M. Roustan a glissé, voici les traces de la glissade.
Il montra sur le parquet, hors du tapis, la marque de deux talons.
—Et voici, sur le marbre, des morceaux de cheveux collés.
C'est juste! fit le médecin.
—Je commence à voir clair dans le drame, s'écria le magistrat. Il est fait possible que nous ne nous trouvions pas en présence d'un assassin, mais d'un meurtrier involontaire.
—Comment expliquez-vous qu'il se soit enfui? demanda l'homme de l'art.
—Sous le coup de l'émotion, de l'effroi. Mais nous verrons cela plus tard, le principal maintenant, c'est de le prendre.
Un agent venait de paraître sur le seuil.
—Eh bien? demanda-t-il.
—On ne trouve rien, monsieur.
—Rien. Il ne s'est pourtant pas évaporé. Puisqu'il n'est pas descendu, il doit être sur les toits.
Et le policier grimpa à son tour l'escalier, laissant le médecin près du cadavre.

CORRESPONDANCE.

MON CHER DIRECTEUR:

Votre premier numéro porterait la date du 1er janvier, que je ne vous ferais pas de vœux plus sincères, de souhaits plus ardents que ceux que je forme en plein mois d'août, pour demander longue vie au nouveau défenseur et protecteur des droits du comté de Berthier. Vous nous donnez une grande preuve de courage, et représentez un fauteur d'éditorial si bien rempli, il y a déjà près d'un demi-siècle, par les écrivains distingués de Berthier qui avaient nom L. A. Olivier, E. U. Piché, A. D. Bondy, Anselme Bondy, Ls. J. Moll, D. M. Armstrong, etc., vous contractez là un engagement dont vous avez sans doute calculé l'extrême importance; et pour moi tout entier au sentiment de la reconnaissance je vous dis: "Honneur aux braves qui veulent doter Berthier d'un journal, d'un nouveau soldat de la presse," cette grande voix qui saura se faire entendre non-seulement dans notre beau comté, mais dans toute la province dont il favorisera les intérêts. Comprenez bien la sublimité de la mission du journalisme, vous'attacherez, je l'espère, aux abus si nombreux de la société l'importance qu'elle mérite et vous ferez tout en vous pour la rendre meilleure.

Hier je lisais dans le journal *L'Étendard* du 27 juillet, un article malheureusement trop court, intitulé "Sous le faix," et je constatais avec regrets les pertes précieuses que fait subir à la société le vice de l'ivrognerie. Je dis pertes précieuses, car souvent nous constatons ce vice chez des personnes de talents hors ligne que le choix de mauvais amis, un accident quelconque, l'hérédité d'autrefois ont détournés du droit sentier et qui ont été se noyer dans le flot d'une aussi détestable passion.

Je laisse au moraliste sa quote part d'une tâche trop souvent ingrate, mais je ne puis résister au désir de vous dire quelques mots sur l'alcoolisme, non sous lequel on désigne l'ensemble des désordres produits dans l'organisme par l'abus des boissons fortes. Qu'est-ce que c'est donc que l'alcoolisme et pourquoi devons nous le combattre? Voilà les deux points qu'avec l'aide d'écrivains instruits je vais essayer d'écarter quelque peu et en faire un article qui intéressera, je pense, vos lecteurs. L'alcoolisme est une chose aussi vieille que le monde, que la vigne, veux-je dire. Ce mot n'est entré dans la langue que depuis 1852 environ, après que Magnus Hus, médecin suédois eut réuni dans un même cadre tous les troubles déterminés par l'usage immodéré des spiritueux. L'alcoolisme est-il la même chose que l'ivresse? non — et la différence a été constatée même par les anciens. Sénèque écrivait, "qu'il y a un abîme entre un homme ivre et un ivrogne," et disait: "l'homme ivre se trouve souvent dans cet état d'une façon accidentelle et sans que ce soit un vice chez lui; tandis que l'ivrogne, très souvent, n'est pas ivre. Dans l'ivresse, à la suite de l'ingestion de doses très variables d'alcool, suivant le tempérament des individus, et surtout suivant la qualité plus ou moins bonne des boissons, on constate d'abord une excitation générale, l'intelligence est plus lucide, les idées plus abondantes, les soucis disparaissent, la confiance renaît, le courage s'exalte; mais si la dose convenable est dépassée la scène change; à l'excitation cérébrale succède la congestion, la respiration s'accélère, le délire apparaît, les idées deviennent de plus en plus incohérentes, puis voilà mon individu "saoul" qui disserte et gesticule sans fin, rabâchant la même chose avec une persistance déplorable. Il devient aussi souvent querelleur, violent, lâchant à la face de ses compagnons des injures grossières, souvent des vérités *in vino veritas*. C'est alors que Clitus tient à Alexandre des propos hors de saison et que celui-ci non moins ivre saisit un javelot et le lui passe au travers du corps. Ce n'est pas toujours le caractère de l'individu qui se montre le mieux à nu dans ces circonstances. Cette aventure fameuse en fournit la preuve, car le conquérant de l'Asie après tout n'était pas cruel.

Enfin, survient une troisième période dans laquelle la parole devenue pâteuse, s'embarasse de plus en plus; la température s'abaisse notablement la sensibilité s'époussé et disparaît et bientôt l'homme pris de vertiges et de nausées chancelle, titube et finit par s'abattre, littéralement *ivre mort* au milieu de ses vomissements. Voilà l'homme ivre. Voilà l'ivresse décrite et qui n'est après tout qu'un accident qui peut quelquefois aller jusqu'à la mort, mais qui a rarement ce dénoûment terrible.

Mais l'alcoolisme chronique, ce triste héritage de l'ivrogne, est bien différent. L'alcool pris d'une façon continue et quelquefois immodérée, excite la circulation, produit une irritation des organes qui se traduit par des états inflammatoires de divers ordres

qu'il appartient de détailler surtout à des médecins. Disons seulement que des troubles organiques profonds à l'estomac, au foie, au cerveau, aux reins, aux poumons et au cœur arriveront inévitablement à l'ivrogne, sous forme de vomissements bilieux, glaireux, de diarrhée, d'hydropisie, de toux avec crachement de sang, phthisie, cancer, paralysie, épilepsie, folie, délire tremblant et souvent d'idiotisme.

Voilà l'héritage qui attend l'ivrogne. Impossible pour lui d'échapper à l'une des terribles conséquences que je viens de mentionner. Il aura inévitablement au moins une de ces affections et chacune d'elle est mortelle dans un temps plus ou moins rapproché.

La consommation pulmonaire qui fait aujourd'hui tant de victimes qu'elle enlève à elle seule un septième de la population, est grandement encouragée par l'abus des spiritueux. J'invoquerai là-dessus le témoignage du Dr. Sarrau, qui dit en avoir rencontré un cas bien caractérisé chez une dame jeune encore, appartenant à ce qu'on appelle "la bonne société," sans antécédents au point de vue des maladies de poitrine et qui mourut phthisique à la suite de l'abus énorme et prolongé des spiritueux. A part l'action irritante il faut tenir compte surtout de la déchéance organique qui frappe ces malheureux devenus dyspeptiques, sans appétit, éprouvant même une véritable horreur pour les aliments et prolongant leurs tristes jours à l'aide de la liqueur chérie, véritable poison des Borgia, qui frappe d'une mort irrémédiable les tissus qu'il conserve momentanément. Ce n'est pourtant pas tout, et ce qui est plus triste encore, c'est que l'alcoolisme peut laisser à ses enfants le plus déplorable héritage. *L'alcoolisme héréditaire* semble établi sur des faits certains. Les enfants des ivrognes sont sujets aux convulsions, à l'hystérie, à l'épilepsie; ils meurent souvent en bas âge. Marcé cite le fait d'un alcoolique qui s'était marié deux fois; avec sa première femme il eut seize enfants, dont 15 moururent avant un an; le survivant étant épileptique; avec sa seconde femme huit enfants, dont 7 succombèrent à des convulsions. Ceux qui ne meurent pas, souvent très intelligents dans leur enfance, finissent par avorter, par faire des hommes incomplets, intelligents encore, mais légers, distraits et incapables d'arriver à rien de sérieux. De plus, les enfants des alcooliques héritent souvent, et en dehors de toute imitation, du besoin impérieux de boire, ce qui les conduit souvent, victimes d'une impitoyable fatalité à mourir comme leur père.

En voilà suffisamment, n'est-ce pas, pour faire tout en nous pour combattre un vice si infâme, en ce qu'il fait perdre la raison, relègue l'homme au-dessous de la brute — et si désastreux dans ses résultats, puisqu'il abrège inévitablement la vie et quo souvent ses conséquences se font sentir jusqu'aux descendants; justice de Dieu celle-là, plus terrible que la justice vengeresse de la société qui, elle, ne s'attaque qu'aux coupables immédiats.

Laissons au moraliste sa tâche qui est assurément la plus importante, et essayons nous, hommes du peuple, de secourir l'Église dans ses efforts, et n'ayant que le fouet de l'Etat, frappons fort et ferme.

1° Sur ceux qui frelatent les vins, les eaux de vie et les alcools; c'est de l'empoisonnement compliqué de vol;
2° Il faudrait punir, d'une façon générale, comme s'ils étaient commis dans la plénitude de la raison, les crimes et les délits commis en état d'ivresse. Pittacus, tyran de Mitylène, cité par Aristote, et avec approbation, avait même établi une loi qui doublait la peine en pareil cas. De cette façon, les ivrognes qui ont le "vin mauvais" y regarderont à deux fois avant de s'enivrer. Il faudrait évidemment tenir compte des cas où, des individus, des jeunes gens, surtout inexpérimentés, se seraient trouvés exceptionnellement, parfois sans s'en douter, en état d'ivresse.
3° Il faudrait enfin, mais c'est là le plus long et le plus difficile, améliorer la société, contribuer autant que faire se peut aux progrès des lumières par une législation appropriée. Obtenir la réduction des droits énormes qui pèsent sur les vins légers importés de France, et notre population s'empressera d'imiter ses frères de l'étranger avec lesquels, au reste, elle est demeurée dans les meilleurs termes.

Si on objecte la perte inévitable qui résultera dans le chiffre du fisc, répondons par les valeurs intellectuelles et morales que nous protégerons et conserverons en retour.

Soyons courageux, soyons persévérants. Demandons jusqu'à ce qu'on ait obtenu du gouvernement de la Puissance une législation dans ce sens; demandez à vos confrères de la presse de vous secourir et ne cesses, s'il vous plaît, d'agiter la question que lorsque vous l'aurez obtenue. C'est un des vœux sincères de

avait traversé le boulevard Sébastopol venait de passer devant la vitrine d'affiches de l'Eldorado. Il fut tout à coup il tressaillit et était parvenu devant une maison de banque et de devant la devanture datait au-dessus de quelques années, car les lettres de la peinture qui couvrait les séries n'étaient pas encore effacées. Par une porte à double battant devant de plein pied sur le boulevard des hommes entraient et sortaient. Sur le chapiteau, de grandes lettres sévères annonçaient en passant que l'on se trouvait devant l'établissement de la Banque des Deux-Mondes. L'inconnu eut un geste de satisfaction. Il semblait assuré par l'examen sommaire auquel il s'était livré. Son hésitation tomba et il prit d'une main hardie la poignée de la porte. Il la poussa et entra.

Derrière le battant se tenait un huissier haut de six pieds, la chaîne d'acier au cou, qui le toisa de haut en bas. Voyant que l'inconnu restait indécis au milieu de la grande salle sans se décider à aller vers un guichet, l'huissier s'approcha de lui.

—Monsieur désire? demanda-t-il de cet air impertinent que savent prendre ces sortes de bipèdes envers les arrivants dont la mise n'annonce pas précisément l'opulence.

—Je désirerais parler à M. Roustan, répondit notre personnage sans avoir l'air de remarquer l'attitude de l'homme à la chaîne d'argent.

Ce dernier eut une sorte de haut-le-corps comme s'il avait été outré de la singulière prétention du visiteur.

—A M. le directeur? demanda-t-il.

—A M. le directeur, répliqua tranquillement l'étranger.

—Je ne sais pas si M. le directeur est là; mais ce n'est pas ici qu'il faut vous adresser.

—Voudriez-vous m'indiquer où je pourrai le voir? demanda poliment l'inconnu.

—Il faut sortir par le boulevard, prendre la porte cochère, monter un étage et sonner à la porte à droite. Là, l'huissier vous indiquera si M. Roustan peut vous recevoir.

—Merci, répondit l'homme, et il sortit.

L'étranger n'avait pas en parlant laissé percer le moindre accent. C'était évidemment un Français. Il s'engagea, comme on le lui avait recommandé, dans le couloir, monta un escalier couvert d'un tapis épais et s'arrêta devant une porte double sur laquelle était écrit le mot: DIRECTION. Il pressa un bouton d'ivoire. Une sonnerie retentit, puis la porte s'ouvrit. Un homme en habit noir, cravate blanche, se montra. Il eut à l'aspect de l'arrivant le même sourire dédaigneux que son collègue du rez-de-chaussée.

—Bien, monsieur.
Et il s'éloigna. Quelques minutes s'écoulèrent, pendant lesquelles notre personnage, absorbé sans doute par ses réflexions, ne vit rien de ce qui se passait autour de lui. La porte du cabinet directeur s'ouvrit encore deux ou trois fois, les visiteurs arrivés avant l'inconnu entrèrent, puis s'éloignèrent, et ce dernier resta seul avec l'huissier. Deux ou trois secondes se passèrent encore, et la porte du cabinet s'ouvrit de nouveau, toute grande. Une voix mielleuse demanda:
—Où est-il donc, ce cher ami?
L'inconnu se dressa sur sa banquette comme s'il avait été mû par un ressort.
—Le voici!
En apercevant l'étranger, le banquier devint très pâle.
Vous? bégaya-t-il.
Puis il reprit:
—Toi!
—Oui, moi; tu ne me reconnais pas?
—Si, si, entre donc, cher ami!
Et, s'élançant, il fit passer l'inconnu devant lui. Dix minutes environ se passèrent, puis la porte du cabinet se rouvrit avec fracas. L'inconnu, échevelé, effaré, couvert de sang, se précipita dans l'antichambre. Il bouscula l'huissier qui se jetait devant lui en poussant des cris épouvantés, et il se précipita dans l'escalier qu'il gravit quatre à quatre.

II

Un spectacle tragique frappa le domestique quand il pénétra dans le cabinet. Son maître, le directeur de la Banque des Deux-Mondes, était étendu devant la cheminée, la figure pleine de sang, la chemise arrachée, ne donnant plus signe de vie. L'huissier se pencha sur lui, mais il se releva aussitôt, en donnant des signes de la plus vive terreur.

—Il est mort, bégaya-t-il.
Et par la porte ouverte il se mit à pousser des cris terribles!
—Au secours! à l'assassin!
On accourut de toutes parts, les employés d'en bas, les domestiques, le concierge, les clients qui attendaient! Tous apparurent en même temps, la face pâle, ridée par l'émotion.

—Quoi? qu'y a-t-il?
Le domestique, étranglé par l'horreur, ne pouvait plus parler maintenant. Il contemplant les arrivants avec des yeux hagards. Les plus rapprochés lui prirent les bras et le secoururent.

—Voyons, parlez!
—Mon maître, mon pauvre maître!
Du geste, il indiquait le cabinet.

—Assassiné! M. Roustan assassiné!
Les cris, les interpellations se croisèrent. On revint à l'huissier abêti.
—Mais quand le crime a-t-il été commis?
—A l'instant!
—Comment?
—Je ne sais pas. Je n'ai rien entendu.
—Qui?
—Un homme?
—Où est-il cet homme?
Le domestique désigna du doigt l'escalier.
—Il n'est pas descendu, j'en suis sûr, fit le concierge.
—Il a dû se réfugier en haut, dit une voix.
Il faut aller chercher le commissaire!
Le portier se précipita. On revint dans la pièce où M. Roustan était toujours étendu, plus blanc que le marbre de la cheminée, avec des traînées de sang noir aux lèvres et aux narines. Quelqu'un essaya de le soulever, mais il le laissa retomber aussitôt.
—Il est mort! murmura-t-il.
—En voilà une audace! en plein jour!
—C'était pour le voler, sans doute. Des yeux se promenaient autour de la pièce.
—Rien n'a été dérangé, le voleur n'a pas eu le temps.
La pièce peu à peu s'était emplies de curieux. Les garçons essayaient vainement de les éloigner; ceux-ci ne bougeaient pas, espérant ainsi ne savaient quoi, pris de cette curiosité bestiale qui attire la foule auprès de toutes les histoires sanglantes. Mais tout à coup un grand mouvement se produisit. Un murmure circula.
—Le commissaire!
En effet, un homme en redingote, le chapeau haut de forme sur la tête, l'écharpe autour des reins se montra sur le seuil.
—Que tout le monde sorte! fit-il d'une voix forte.
Et comme on ne se pressait pas, il se mit, aidé de ses agents, à bousculer les curieux.
—Pourquoi a-t-on laissé entrer tous ces gens-là?
Il s'adressait à l'huissier, la mine sévère.
—Je n'ai pas pu, bégaya celui-ci, on a envahi la maison.
—Et l'assassin?
—On est à sa poursuite.
—Où?
—Dans l'escalier.
Le magistrat fit un signe à ses agents. Ceux-ci s'élançèrent aussitôt. Le commissaire revint au domestique.
—Ainsi, vous l'avez vu?
—Oui, monsieur.
—Vous le reconnaissez?
—Oh! certainement.
—Savez-vous son nom?
—Non.
—Comment s'est-il annoncé?
—Comme un des meilleurs amis de M. Roustan.
—Et vous ne l'aviez jamais vu ici encore?
—Jamais.
Le magistrat venait de pénétrer dans le cabinet, maintenant vide. D'un coup d'œil il embrassa la pièce. Il courut au coffre-fort.
—Rien n'a été dérangé, murmura-t-il. Est-ce que cet homme aurait eu le temps de voler? demanda-t-il à l'huissier.
—Certainement, je n'ai appris le meurtre qu'en le voyant sortir.
—Il n'a pas été surpris, effrayé?
—Personne ne s'est approché du cabinet.
—C'est singulier, murmura le magistrat, ce n'est pas le vol qui a été le mobile du crime.
Il poursuivit ses investigations en silence. Tout ce qu'il vit ne fit que le confirmer dans cette idée qu'on n'avait pas affaire à un voleur. Il donna des ordres pour qu'on transportât le cadavre sur un canapé. Un médecin, qui venait d'arriver, se livra à un examen sommaire.
—L'homme a été frappé par derrière, déclara-t-il avec une violence muette. On a aussi essayé de l'étrangler, car le cou porte des traces d'échymoses.
Le commissaire se tourna vers l'huissier.
—Avez-vous remarqué si l'assassin avait quelque chose à la main?

—Non, monsieur, je suis même sûr du contraire.
—La victime a été frappée avec quelque chose de solide, comme du fer.
Le commissaire, qui s'était baissé et qui examinait le parquet, se redressa vivement.
—Parbleu, dit-il, c'est l'angle de la cheminée; l'assassin avait pris le banquier à la cravate et en se bousculant, M. Roustan a glissé, voici les traces de la glissade.
Il montra sur le parquet, hors du tapis, la marque de deux talons.
—Et voici, sur le marbre, des morceaux de cheveux collés.
C'est juste! fit le médecin.
—Je commence à voir clair dans le drame, s'écria le magistrat. Il est fait possible que nous ne nous trouvions pas en présence d'un assassin, mais d'un meurtrier involontaire.
—Comment expliquez-vous qu'il se soit enfui? demanda l'homme de l'art.
—Sous le coup de l'émotion, de l'effroi. Mais nous verrons cela plus tard, le principal maintenant, c'est de le prendre.
Un agent venait de paraître sur le seuil.
—Eh bien? demanda-t-il.
—On ne trouve rien, monsieur.
—Rien. Il ne s'est pourtant pas évaporé. Puisqu'il n'est pas descendu, il doit être sur les toits.
Et le policier grimpa à son tour l'escalier, laissant le médecin près du cadavre.

III

Après avoir bousculé le domestique, comme nous l'avons dit, l'assassin, nu-tête, l'œil farouche, les vêtements en désordre, la face et les mains rouges de sang, s'était jeté dans l'escalier, avec une hâte de bête forcée, mais il avait entrevu les passants qui encombraient le trottoir, au premier pas qu'il ferait dehors, on se jetterait sur lui, on l'arrêterait. Alors, il était remonté précipitamment sans savoir où il allait, ce qu'il faisait, avec un besoin de fuir, d'être loin, hors du bruit et de la foule qui le tenait aux talons. Les cris de l'huissier, accompagnés des rumeurs du monde qui s'amasait, montaient jusqu'à lui et lui glaçaient le sang dans les veines.

—Assassin!
Il était parvenu sur le carré du cinquième étage. Il entendait comme une sourde clameur monter par l'escalier. Il jeta un regard rapide autour de lui. Toutes les portes étaient fermées. Aucune issue. Il lui semblait que déjà des pas grimpaient les marches. Il eut pris, perdu, il allait être mis en pièce par ce public féroce, qui le chargerait sans savoir pourquoi. Dans une sorte de vision, rapide comme la pensée, il entrevit sa femme, son fils, sa fille restés au loin et qui allaient se réveiller femme et enfants d'un assassin. C'était leur non flétri, leur avenir brisé, leur bonheur perdu. Croirait-il jamais ce qu'il raconterait pour se disculper? Croirait-on? Il n'avait pas de preuves. Il serait condamné comme un voleur, comme un bandit.

La rumeur augmentait. On entendait distinctement des pas au-dessous. Tout plutôt que cette honte d'être pris, enmené à travers cette foule rugissante, emprisonné, condamné. Il tourna la clef d'une serrure; au hasard, dans le fond du couloir serpentant à travers les chambrettes des domestiques. La porte s'ouvrit. Un cri de terreur partit d'un lit, puis une forme féminine, décharnée, se dressa à demi terrifiée.

—Au secours! au secours! cria une voix rauque.
—Ne craignez rien, murmura l'inconnu, je ne veux pas vous faire du mal.

Ses yeux cherchaient autour de lui un objet élevé, un escabeau pour atteindre la tabatière qu'il apercevait entrouverte au-dessus du grabat. Ne voyant rien, il grimpa sur le lit, sans se préoccuper des cris perçants de la malade, se hissa sur les poignets et sauta sur le toit. Là, il respira. Le grand air lui faisait du bien. Paris semblait couché sous lui. L'inconnu se croyait sauvé, mais il n'osait tarder pas à s'apercevoir de son erreur.

qu'il appartient de détailler surtout à des médecins. Disons seulement que des troubles organiques profonds à l'estomac, au foie, au cerveau, aux reins, aux poumons et au cœur arriveront inévitablement à l'ivrogne, sous forme de vomissements bilieux, glaireux, de diarrhée, d'hydropisie, de toux avec crachement de sang, phthisie, cancer, paralysie, épilepsie, folie, délire tremblant et souvent d'idiotisme.

Voilà l'héritage qui attend l'ivrogne. Impossible pour lui d'échapper à l'une des terribles conséquences que je viens de mentionner. Il aura inévitablement au moins une de ces affections et chacune d'elle est mortelle dans un temps plus ou moins rapproché.

La consommation pulmonaire qui fait aujourd'hui tant de victimes qu'elle enlève à elle seule un septième de la population, est grandement encouragée par l'abus des spiritueux. J'invoquerai là-dessus le témoignage du Dr. Sarrau, qui dit en avoir rencontré un cas bien caractérisé chez une dame jeune encore, appartenant à ce qu'on appelle "la bonne société," sans antécédents au point de vue des maladies de poitrine et qui mourut phthisique à la suite de l'abus énorme et prolongé des spiritueux. A part l'action irritante il faut tenir compte surtout de la déchéance organique qui frappe ces malheureux devenus dyspeptiques, sans appétit, éprouvant même une véritable horreur pour les aliments et prolongant leurs tristes jours à l'aide de la liqueur chérie, véritable poison des Borgia, qui frappe d'une mort irrémédiable les tissus qu'il conserve momentanément. Ce n'est pourtant pas tout, et ce qui est plus triste encore, c'est que l'alcoolisme peut laisser à ses enfants le plus déplorable héritage. *L'alcoolisme héréditaire* semble établi sur des faits certains. Les enfants des ivrognes sont sujets aux convulsions, à l'hystérie, à l'épilepsie; ils meurent souvent en bas âge. Marcé cite le fait d'un alcoolique qui s'était marié deux fois; avec sa première femme il eut seize enfants, dont 15 moururent avant un an; le survivant étant épileptique; avec sa seconde femme huit enfants, dont 7 succombèrent à des convulsions. Ceux qui ne meurent pas, souvent très intelligents dans leur enfance, finissent par avorter, par faire des hommes incomplets, intelligents encore, mais légers, distraits et incapables d'arriver à rien de sérieux. De plus, les enfants des alcooliques héritent souvent, et en dehors de toute imitation, du besoin impérieux de boire, ce qui les conduit souvent, victimes d'une impitoyable fatalité à mourir comme leur père.

En voilà suffisamment, n'est-ce pas, pour faire tout en nous pour combattre un vice si infâme, en ce qu'il fait perdre la raison, relègue l'homme au-dessous de la brute — et si désastreux dans ses résultats, puisqu'il abrège inévitablement la vie et quo souvent ses conséquences se font sentir jusqu'aux descendants; justice de Dieu celle-là, plus terrible que la justice vengeresse de la société qui, elle, ne s'attaque qu'aux coupables immédiats.

Laissons au moraliste sa tâche qui est assurément la plus importante, et essayons nous, hommes du peuple, de secourir l'Église dans ses efforts, et n'ayant que le fouet de l'Etat, frappons fort et ferme.

1° Sur ceux qui frelatent les vins, les eaux de vie et les alcools; c'est de l'empoisonnement compliqué de vol;
2° Il faudrait punir, d'une façon générale, comme s'ils étaient commis dans la plénitude de la raison, les crimes et les délits commis en état d'ivresse. Pittacus, tyran de Mitylène, cité par Aristote, et avec approbation, avait même établi une loi qui doublait la peine en pareil cas. De cette façon, les ivrognes qui ont le "vin mauvais" y regarderont à deux fois avant de s'enivrer. Il faudrait évidemment tenir compte des cas où, des individus, des jeunes gens, surtout inexpérimentés, se seraient trouvés exceptionnellement, parfois sans s'en douter, en état d'ivresse.
3° Il faudrait enfin, mais c'est là le plus long et le plus difficile, améliorer la société, contribuer autant que faire se peut aux progrès des lumières par une législation appropriée. Obtenir la réduction des droits énormes qui pèsent sur les vins légers importés de France, et notre population s'empressera d'imiter ses frères de l'étranger avec lesquels, au reste, elle est demeurée dans les meilleurs termes.

Si on objecte la perte inévitable qui résultera dans le chiffre du fisc, répondons par les valeurs intellectuelles et morales que nous protégerons et conserverons en retour.

Soyons courageux, soyons persévérants. Demandons jusqu'à ce qu'on ait obtenu du gouvernement de la Puissance une législation dans ce sens; demandez à vos confrères de la presse de vous secourir et ne cesses, s'il vous plaît, d'agiter la question que lorsque vous l'aurez obtenue. C'est un des vœux sincères de

avait traversé le boulevard Sébastopol venait de passer devant la vitrine d'affiches de l'Eldorado. Il fut tout à coup il tressaillit et était parvenu devant une maison de banque et de devant la devanture datait au-dessus de quelques années, car les lettres de la peinture qui couvrait les séries n'étaient pas encore effacées. Par une porte à double battant devant de plein pied sur le boulevard des hommes entraient et sortaient. Sur le chapiteau, de grandes lettres sévères annonçaient en passant que l'on se trouvait devant l'établissement de la Banque des Deux-Mondes. L'inconnu eut un geste de satisfaction. Il semblait assuré par l'examen sommaire auquel il s'était livré. Son hésitation tomba et il prit d'une main hardie la poignée de la porte. Il la poussa et entra.

Derrière le battant se tenait un huissier haut de six pieds, la chaîne d'acier au cou, qui le toisa de haut en bas. Voyant que l'inconnu restait indécis au milieu de la grande salle sans se décider à aller vers un guichet, l'huissier s'approcha de lui.

—Monsieur désire? demanda-t-il de cet air impertinent que savent prendre ces sortes de bipèdes envers les arrivants dont la mise n'annonce pas précisément l'opulence.

—Je désirerais parler à M. Roustan, répondit notre personnage sans avoir l'air de remarquer l'attitude de l'homme à la chaîne d'argent.

Ce dernier eut une sorte de haut-le-corps comme s'il avait été outré de la singulière prétention du visiteur.

—A M. le directeur? demanda-t-il.

—A M. le directeur, répliqua tranquillement l'étranger.

—Je ne sais pas si M. le directeur est là; mais ce n'est pas ici qu'il faut vous adresser.

—Voudriez-vous m'indiquer où je pourrai le voir? demanda poliment l'inconnu.

—Il faut sortir par le boulevard, prendre la porte cochère, monter un étage et sonner à la porte à droite. Là, l'huissier vous indiquera si M. Roustan peut vous recevoir.

—Merci, répondit l'homme, et il sortit.

L'étranger n'avait pas en parlant laissé percer le moindre accent. C'était évidemment un Français. Il s'engagea, comme on le lui avait recommandé, dans le couloir, monta un escalier couvert d'un tapis épais et s'arrêta devant une porte double sur laquelle était écrit le mot: DIRECTION. Il pressa un bouton d'ivoire. Une sonnerie retentit, puis la porte s'ouvrit. Un homme en habit noir, cravate blanche, se montra. Il eut à l'aspect de l'arrivant le même sourire dédaigneux que son collègue du rez-de-chaussée.

(A SUIVRE.)

AMICUS.

COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

Incorporée par Lettres Patentes sous le Grand Sceau de la Province, le 22 juin 1888.

Officiers de la Compagnie :

HON. A. H. PAQUET, *Président.*
CLÉOPHAS BEAUSOLEIL, M.P., *Vice-Pr.*
C. A. CHENEVERT, *Secrétaire-Gérant.*

DIRECTEURS :

HON. A. H. PAQUET.
CLÉOPHAS BEAUSOLEIL, M.P.
LOUIS SYLVESTRE, M.P.P.
C. A. CHENEVERT, Avocat.
A. DEMERS, Avocat.
DR. A. F. FLEURY.
ARCHIBALD RALSTON.

GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, LE 10 AOUT 1888.

LES circonstances nous paraissent favorables pour commencer la publication d'un journal qui sera l'interprète et l'organe de la population de la ville et du comté de Berthier. Depuis quelque temps, il se fait un mouvement très-sérieux vers le progrès—l'élan paraît avoir été donné; beaucoup de nouvelles entreprises ont été créées, d'autres sont projetées. Le commerce de foin, de grains, de beurre, de fromage et de tous les produits agricoles et industriels est florissant et se développe rapidement au milieu de nous. Les exhibitions qui ont lieu annuellement, démontrent les progrès constants de notre agriculture. Tout ce mouvement a créé des intérêts qui ont besoin d'être défendus et soutenus à Berthier, qui est devenu dans une position à devoir se faire connaître.

Or, quel est le moyen le plus efficace d'assurer la prospérité d'une ville ou d'un comté, de faire connaître ses ressources, d'y attirer des capitaux en montrant les avantages offerts au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, si ce n'est le journal local?

Publié au milieu de la population, ayant les mêmes intérêts, faisant sa part de sacrifices, recevant sa part d'avantages, c'est une sentinelle toujours éveillée, capable d'avertir, de guider et d'inspirer. Il répand de plus des informations utiles, sur une foule de questions qui intéressent tout le monde, il instruit, il amuse, il combat. Il est toujours sur le qui-vive, prêt à défendre les intérêts qu'il s'est chargé de représenter. C'est sous l'empire d'une conviction profonde, que le temps de publier un journal sérieux ici, est arrivé, que la Compagnie d'Imprimerie de Berthier a été fondée. Tous nos actionnaires ont été recrutés dans les différentes paroisses du comté. Ils appartiennent aux professions, au commerce et à l'agriculture. Ils sont animés du même désir: doter Berthier d'un journal qui sera le digne organe et le vaillant défenseur des droits et des intérêts de toutes les classes de la population du comté. Mais ce n'est pas tout de fonder un journal, encore faut-il bien dire au public ce qu'on entend faire pour remplir sa mission. Nous nous expliquerons franchement et sans nuages.

En religion, LA GAZETTE DE BERTHIER est catholique-romaine. Elle reconnaît l'infaillibilité des enseignements du Très-Saint Père le Pape, Chef de l'Église et parlant *ex cathedra*. Elle accepte, sans distinguer ni discuter, l'autorité et l'enseignement de son archevêque et de son curé et se soumet en tous points aux dogmes, à la morale et à la discipline de l'Église catholique. Elle désavoue d'avance tout ce qui pourrait porter la moindre atteinte au respect et à l'obéissance qu'elle doit et qu'elle entend leur conserver.

En politique, LA GAZETTE reconnaît et accepte la situation que les événements des dernières années ont créée. Les anciens partis, libéral et conservateur, se sont constitués sur de nouvelles bases. Le parti national est sorti de la tourmente. Sa création a été le résultat de l'abandon des anciens partis, des divisions passées, devant le danger qui

menaçait notre race. Ce parti est le nôtre, et nous entendons défendre son programme de conciliation et d'entente avec constance et fermeté.

LA GAZETTE ne sera pas cependant l'esclave des hommes, et tout en déclarant sa confiance dans l'Hon. M. Mercier à Québec et l'Hon. M. Laurier à Ottawa, elle entend garder sa liberté d'allures, d'appréciations des hommes et des choses, ne voulant servir que la religion, la patrie et le bon droit.

Nous traiterons nos adversaires avec justice et modération, nous efforçant d'appuyer nos opinions de bons arguments et non d'injures, respectant les personnes et leurs motifs, dédaignant les attaques personnelles, les violences de langage, et sachant conserver la dignité qui distingue les gens bien élevés.

Nous prêterons avec plaisir l'appui de notre publicité au développement de l'éducation. Le comté de Berthier a l'avantage de posséder un Collège commercial de première classe, dirigé par des religieux qui dévouent toute leur existence à l'enseignement de la jeunesse qui y accoure de toutes les paroisses. On y donne une solide éducation commerciale, qui est certainement indispensable dans le siècle où nous sommes.

Monsieur le vénérable Curé de Berthier, aussi bien que la Communauté de Saint-Viateur, se sont imposés d'énormes sacrifices pour établir solidement cette institution qui mérite plus de libéralité de la part du gouvernement qu'elle n'en a éprouvée jusqu'ici.

Il existe maintenant des couvents pour les filles et des académies ou des écoles modèles pour les garçons dans presque toutes les paroisses du comté. Notre devoir sera d'encourager leurs progrès, de faire connaître leurs succès, de publier les noms des élèves les plus méritoires, les rapports des inspecteurs, etc.

L'administration des affaires municipales dans tout le comté recevra notre attention. Nous publierons les délibérations du Conseil de comté, aussi bien que celles des Conseils locaux. Nos correspondants dans chaque paroisse nous enverront chaque semaine toutes les nouvelles intéressantes qui viendront à leur connaissance.

La ville de Berthier possède de nombreuses industries qui se développent rapidement; nous en publierons la description et ferons connaître aux étrangers les ressources que nous possédons et nous aiderons de cette façon à étendre nos relations commerciales avec l'étranger.

Nos industries agricoles sont nombreuses et leurs produits sont très estimés. Nous publierons chaque semaine une liste des prix des marchés de Berthier et de Sorel, qui sont les deux points où nos cultivateurs disposent principalement de leurs produits. Nous y ajouterons les prix courants du marché Bonsecours de Montréal, comme point de comparaison et d'information.

Dans quelques semaines, les deux extrémités du comté seront reliées par voie ferrée. Nous nous efforçons d'inclure le Pacifique à établir une communication quotidienne entre Berthier et St. Gabriel, de manière à faire de cette ville le port de distribution et d'expédition du bois, du foin et des autres produits qui viendront du nord du comté et qui s'écoulent aujourd'hui par St. Félix sans aucun profit pour nous.

L'administration de la justice dans le district de Richelieu recevra toute notre attention. Nous publierons une liste des jugements rendus à Sorel et à Berthier avec tels commentaires et renseignements qui pourront intéresser les lecteurs.

Nous aurons des correspondants politiques à Montréal, à Québec et à Ottawa qui feront de LA GAZETTE un des journaux les mieux renseignés de toute la Province.

Nous nous proposons de commencer la publication d'une histoire des paroisses du comté de Berthier depuis leur fondation jusqu'à ce jour, avec des notes biographiques sur les

hommes importants qu'elles ont produits, de ceux qui se sont fait un nom dans les professions, l'agriculture, l'industrie et le commerce. Voilà en peu de mots ce que nous nous proposons de faire, voilà l'œuvre à laquelle nous convions tous ceux, sans exception de partis, qui se sentent disposés à travailler au progrès et à l'avancement des intérêts du comté de Berthier. C'est une œuvre de conciliation, de bonne entente, d'harmonie et d'avancement que nous entreprenons. Pour y réussir, nous avons besoin du concours, de l'appui moral et matériel de tous les bons citoyens. Nous comptons sur eux, et nous les connaissons assez pour croire que nous ne comptons pas en vain.

LA GAZETTE est fondée dans des conditions sérieuses d'existence. Nous avons fait l'achat d'un matériel neuf et complet et de presses qui nous permettent non-seulement de publier notre journal, mais encore d'exécuter tous les ouvrages d'imprimerie que l'on voudra bien nous confier et cela à des prix raisonnables et avec le plus grand soin.

Nous faisons appel à tous les journaux du Canada de bien vouloir échanger avec le nôtre, afin de tenir constamment nos lecteurs au courant des événements qui pourront se produire dans toutes les parties du pays.

Nous faisons appel à tous les hommes de profession, de commerce et d'industrie, qui désirent faire connaître en dehors leur genre d'opération et se mettre continuellement en relation avec leurs clients, de recourir à nos colonnes d'annonces. Ce sera le moyen, tout en faisant leur affaire de donner un grand encouragement au journal.

Finalement, nous faisons appel à tous les hommes de bonne volonté, de nous aider par quelque moyen que ce soit, et nous invitons nos souscripteurs à venir visiter notre établissement pour être témoins eux-mêmes des sacrifices qu'il nous a fallu faire pour arriver à la fondation de LA GAZETTE DE BERTHIER.

L'HON. M. MERCIER

L'hon. M. Mercier, le chef du gouvernement national de Québec, est âgé de quarante-sept ans. Il a fourni jusqu'ici une carrière bien remplie qui promet tout pour l'avenir. Entré dans la politique à l'âge de dix-sept ans, il se distingua bientôt par la vigueur de ses écrits et l'éloquence entraînée de ses discours. En 1862 il appuya la politique de l'hon. M. Sicotte, et passa dans l'opposition avec lui lors de son remplacement par l'hon. M. Dorion, comme chef de la section bas canadienne du ministère dont le chef était l'hon. John Sanfield Macdonald. M. Mercier devint en 1864 un des adversaires acharnés de la confédération, qui dans son opinion, n'offrait pas de garanties suffisantes aux intérêts nationaux et religieux des canadiens-français. Il n'a jamais cessé depuis cette époque d'agir de concert avec le parti de la Réforme et de prendre sa large part à toutes les luttes électorales qui ont eu lieu depuis dans le pays.

En 1872, il fut élu dans le comté de Rouville pour la Chambre des Communes. En 1878, il fut défait à St. Hyacinthe par M. Louis Teller, maintenant juge. Dès l'année suivante, 1879, le Trésorier Provincial l'hon. M. Baehand étant mort, M. Mercier fut appelé à un poste dans le ministère Joly, celui de Solliciteur-Général, et il fut élu dans St. Hyacinthe par une majorité écrasante, qui s'est toujours conservée et augmentée depuis. Inutile de rappeler les luttes gigantesques de la session de 1879, quand l'opposition guidée par M. Chapleau livrait des batailles incessantes au ministère, dont il ne put emporter la position, que grâce à la trahison, restée célèbre de cinq députés libéraux. M. Mercier fut à cette époque le rempart le plus sûr du ministère, et sut repousser toutes les attaques. Il déploya des ressources d'éloquence, de tact, de vigueur et de diplomatie qui le désignèrent dès lors comme le chef futur de l'opposition au cabinet Chapleau, laquelle devait se grossir bientôt d'un appoint considérable recruté parmi les meilleurs classes du parti conservateur.

C'est à cette date qu'il faut faire remonter la première scission sérieuse

qui s'est opérée dans le parti conservateur.

La tyrannie, la corruption exercée en grand, l'oppression pratiquée sous le régime Chapleau, et Sénécal, ont révolté dès lors ce qu'il y avait d'honnête dans les rangs conservateurs, et ce régime se serait écroulé sous le poids de ses iniquités, si M. Chapleau ne se fût esquivé à Ottawa en se faisant remplacer par M. Mousseau, son ami et son digne successeur, et enfin par le Dr. Ross, dont la carrière politique est trop connue et trop récente pour avoir besoin d'être rappelée en détail. Qu'il suffise de dire que le gouvernement de Québec était devenu une succursale d'Ottawa, le premier ministre local l'exécuteur des volontés fédérales et surtout des décrets de M. Chapleau; que toutes les immunités et les garanties de l'autonomie provinciale s'écroutaient l'une après l'autre sans protestation, avec la complicité même de ceux qui en devaient être les gardiens et les défenseurs naturels.

Cette nouvelle situation politique n'échappa pas à l'hon. M. Joly, alors chef de l'opposition. Il comprit que le temps était venu de placer à la tête du parti un homme jeune, vigoureux, plein de ressources et d'ambition, que le travail, les revers et la lutte désespérée n'effraieraient pas, dont les principes religieux bien connus offrissent une garantie sérieuse au clergé, dont la modération et l'esprit de conciliation attireraient l'adhésion des conservateurs déçus de leurs chefs et dont le caractère sympathique ferait de chaque partisan un ami dévoué et fanatique.

Toutes ces qualités se trouvaient réunies en M. Mercier au plus haut degré, et c'est lui que l'hon. M. Joly désigna pour son successeur. Il y eut quelques velléités de révolte en dehors de la chambre; mais elles s'effacèrent devant le sentiment d'admiration que suscita de suite la manière hardie, vigoureuse dont M. Mercier conduisit la campagne contre le ministère Mousseau. Les luttes de M. Chapleau contre M. Joly en 1878 et 1879, palèrent devant la stratégie de M. Mercier. A la tête de douze partisans, il ne tarda pas à forcer le ministère Mousseau à quitter la scène politique et à se faire remplacer par le Dr. Ross.

La session suivante fut menée avec une égale vigueur, et M. Ross, avec une majorité des trois quarts de la chambre n'osa pas affronter les élections au printemps de 1866, et attendit jusqu'à l'automne, espérant que l'effet produit dans le pays aurait disparu ou se serait affaibli. Pendant ce temps-là, le suprême délit avait été porté à notre race sur l'échafaud de Régina le 16 novembre 1885. Tout ce qui avait un cœur canadien-français et une parcelle de patriotisme avait protesté contre l'outrage sanglant qui nous était infligé. Un grand nombre, hélas! n'ont pas eu le courage d'aller jusqu'au bout des conséquences de leur opinion. Ils ont cependant la satisfaction d'avoir eu un bon mouvement et d'y avoir été. Le gouvernement du Dr. Ross, lui, était incapable d'un bon mouvement, et ses membres ni individuellement, ni comme ministres, n'ont témoigné le moindre intérêt dans une affaire qui frappait au cœur la population qu'ils étaient censés représenter.

Il se fit alors un mouvement parmi la population et parmi les hommes politiques des deux partis. On s'unit pour réclamer la chute des meurtriers de Régina, et les résolutions du Champ-de-Mars, rédigées par M. Alphonse Desjardins, député d'Hochelega, furent acceptées comme formule et cri de ralliement.

Lorsque quelques mois plus tard, l'heure des élections provinciales eut sonné on comprit qu'il fallait choisir un chef acceptable à tous les éléments qui formaient alors l'Opposition et formuler un programme qui leur fournit une formule capable de les réunir en écartant les causes des anciennes divisions. Un comité composé de conservateurs et de libéraux soumit alors à l'hon. M. Mercier un certain nombre de propositions adoptées à l'unanimité, que M. Mercier accueillit favorablement et qui formèrent la base de son adresse aux électeurs du comté de St. Hyacinthe, le programme du parti national, soumis aux électeurs, ratifié par eux et que le gouvernement actuel est en honneur tenu de remplir à la lettre, dont il ne peut s'écarter sans s'exposer à disséminer les forces qui lui ont créé la magnifique position qu'il occupe aujourd'hui dans la confiance publique.

M. Mercier mit à profit l'habileté du ministère pour compléter la tournée qu'il avait commencée l'été précédent dans toute la province, réveillant partout le zèle des amis et organisant les forces nationales, soulevant les populations aux cris de patriotisme et de protestation natio-

nale, si bien qu'au moment où les élections furent proclamées, M. Mercier était plus prêt que M. Ross à livrer bataille et à rencontrer l'ennemi sur toute la ligne.

On connaît le reste. La province de Québec répondit à l'appel de M. Mercier; elle enrégimenta solennellement sa protestation contre les auteurs et les complices du meurtre de Régina, et chargea M. Mercier de former un gouvernement national, avec mission d'exécuter le programme qui lui avait servi de drapeau. C'est ce que M. Mercier a fait avec une bonne foi et une sincérité que tout le monde s'est plu à reconnaître. Aussi a-t-il grandi dans l'estime publique, et les comtés qui en ont eu l'occasion, se sont-ils plus à lui en donner les preuves les moins équivoques, témoins les élections de Laprairie, Outaouais, Maskinongé et Hochelega.

Est-il nécessaire de faire ressortir les qualités politiques d'un homme qui, placé à la tête d'un parti composé de douze députés, sous ressources pécuniaires, luttant contre deux gouvernements sans scrupules, réussit en deux ans à éradiquer ses adversaires, à donner le pouvoir à son parti, et cela par la seule force de sa parole, sa puissance de travail et d'organisation, par la confiance que son caractère et ses principes ont su inspirer à toutes les classes? Les faits sont plus éloquents que les paroles et ils prouvent que le parti national a dans la personne de M. Mercier, un chef dont il doit être fier et qui continuera de le guider sûrement à l'honneur et à la victoire.

Son caractère et son œuvre sont connus et appréciés en Europe même et l'on a vu il y a quelques jours à peine, Notre Saint Père le Pape Léon XIII, conférer à notre premier ministre le plus grand honneur, la plus haute dignité qu'il pouvait accorder à un laïque: le Grand Cordon de l'Ordre de St. Grégoire le Grand, grade dont M. Mercier seul a été honoré dans toute l'Amérique.

Nous dirons donc à M. Mercier: Courage; poursuivez l'œuvre de la réhabilitation nationale. Le peuple est avec vous.

Les résolutions de la Conférence Interprovinciale

Le bruit fait contre les résolutions de la Conférence interprovinciale par une certaine presse hostile à toute idée patriotique, à tout mouvement national; les cris d'alarmes poussés par certains hommes politiques dont le but n'est autre que de mettre à l'abri des coups, un drapeau humilié et compromis, démontrent à l'évidence, à tout homme sérieux, l'importance de l'objet de ces résolutions qui, loin de saper par la base, comme le prétendent certains adversaires fanatiques, le gouvernement central, sont destinées à consolider par leur mise en pratique effective, le pacte fédéral de 1867.

Vingt années du régime fédéral ont prouvé des déficiences radicales dans notre constitution politique.

Les abus et la mauvaise application des principes constitutionnels intercalés dans l'acte de 1867 ont exposé les provinces, à perdre par la tactique aussi rusée qu'habile de Sir John Macdonald, l'influence légitime qu'elles possédaient et qu'elles doivent posséder. Enfin, la délimitation des pouvoirs respectifs des gouvernements fédéral et provincial, mal définie à son origine, mal comprise et mal interprétée, pour pouvoir mieux réussir dans la tentative d'une Union Législative, le rêve de toute la politique astucieuse du vieux chef tory, est aujourd'hui une question urgente qui s'impose nécessairement à la considération de tous les hommes d'Etat canadiens.

Les constitutions politiques, de même que toutes les œuvres humaines, n'ont jamais été et ne seront jamais parfaites. Voilà pourquoi elles n'ont jamais été et ne seront jamais éternelles.

Si nous jetons un coup d'œil dans notre histoire politique, nous voyons que l'Acte de Québec de 1774 n'a duré que 17 années; l'Acte Constitutionnel de 1791 n'a duré que 49 années, et l'Union du Haut et du Bas Canada destinée à noyer les Canadiens-Français, après avoir vécu 27 années, s'est vue substituer la Confédération de 1867. Et 161 ou tard, l'histoire est là pour en prouver l'affirmation d'une manière positive, tôt ou tard, la Confédération elle-même devra faire place à une autre constitution politique. Il n'y a que l'adoption des résolutions de la Conférence interprovinciale pour retarder l'heure si impatientement attendue de l'Indépendance du Canada, par tous ceux qui se regardent avec l'hon. Edward Blake, comme les sujets des sujets de Sa Majesté et qui viennent de voir sacrifier par leurs diplomates des intérêts si considérables dans le traité des Pêcheries.

Le but des résolutions de la Conférence interprovinciale n'est autre que de mieux définir les pouvoirs respectifs de nos législatures; elles sont destinées à combler des lacunes, échappées par inadvertance peut-être, aux légis-

lateurs de 1867. Mises en pratique de bonne foi, elle doivent assurer, pour longtemps, dans l'opinion de leurs auteurs, le maintien de la Confédération.

Il est impossible de nier qu'aucune plainte n'ait été entendue contre le gouvernement fédéral.

Au moment où une province est en révolte ouverte contre les prétentions de Sir John; au moment où le malaise et le mécontentement se manifestent de tous côtés contre les abus criants du pouvoir d'Ottawa, exercé si arbitrairement, au moment où des hommes sérieux, dégoûtés par la conduite de Tupper et de Chamberlain qui ont sacrifié le cœur joyeux, nos pêcheries aux Américains, et dont on ne peut suspecter les sentiments patriotiques, demandant la rupture du lien qui nous rattache encore à l'Angleterre, nous disons que les résolutions de la Conférence interprovinciale s'imposent de plein droit comme un remède efficace.

L'adoption de ces résolutions par les législatures provinciales a été un fait bien consolant, pour les canadiens-français. On se rappelle, en effet, que les vieux torys qui semblent plutôt vivre en Angleterre qu'au Canada ont accueilli au cri de déloyauté le projet patriotique de l'hon. M. Mercier. Mais lorsque nous avons vu la vince la plus anglaise du Dominion, la plus riche, la plus prospère, la plus peuplée, accueillir avec autant de sympathie le projet de M. Mercier, s'entendre avec lui pour lui donner appui, et faire adopter les résolutions par ses représentants, nous avons là, la preuve la plus péremptoire que nous avons dans Ontario des amis politiques sincères, prêts à nous défendre dans toutes les questions où l'esprit ridicule de partisan sera banni et résolu comme nous de défendre l'autonomie des provinces et imposer par une attitude énergique, à la considération du peuple, les questions les plus graves de notre avenir national.

La raison primordiale donnée à l'encontre de ces résolutions est que la confédération est l'œuvre et le fruit de la sagesse, et qu'il serait impudent de toucher à cette arête d'alliance. Il faut avouer que ceci n'est pas sérieux.

Ce qui était bon, il y a 20 ans, n'est maintenant que mauvais; la constitution politique qui était la meilleure en 1867, peut être devenue en la grâce 1888, la pire que nous aurions jamais eue. Humana est errare, et vent et toujours avec vérité.

Il n'est pas surprenant que les législateurs de 1867, qui ont pu, malgré la meilleure volonté du monde, laisser certaines ouvertures dans le pacte fédéral.

Tout ce que doivent désirer les véritables amis de l'autonomie des provinces, est la sauvegarde, la reconnaissance de leurs droits, et de leur liberté.

Si la Conférence interprovinciale atteint ce but, tous ceux qui ont à cœur le maintien du régime actuel, tous ceux qui se regardent comme les amis de l'autonomie des provinces, doivent se féliciter de voir à la tête du pays, un homme d'Etat qui a su trouver le remède aux plaintes légitimes que les provinces ont eu à formuler, contre la conduite de ceux qui allaient graduellement et sûrement nous jeter dans les bras de l'Union Législative.

A PEINE AVIONS nous annoncé l'apparition de *La Gazette de Berthier*, que déjà certains journaux lui tombaient dessus à bras raccourci, et on a été même jusqu'à nous dire des injures avant de paraître. Quelle bravoure! Le journal *Le Monde* surtout, qu'on voit toujours au premier rang lorsqu'il s'agit d'être grossier et de dire des saletés, n'a pas manqué cette occasion de déverser un peu son venin.

Dans son langage des halles qui lui est habituel, il nous décoche cette balourdise que nous citons textuellement.

"On signale à Berthier l'apparition d'une nouvelle petite bête à patate que l'on désigne sous le nom de *La Gazette de Berthier*. Ce fructivore gruge dans les intérêts de M. Mercier et de son grand chambellan M. Cléophas Beausoleil."
Comme c'est joli? Quelle dignité d'expression! Quelle élévation de caractère chez l'individu qui a écrit cela. Et c'est avec de semblables insanités que l'on prétend instruire le peuple.

Quelle dérision!
Quant à vous, toujours, confrère du *Monde*, soyez tranquille, la mouche à patate ne s'attaquant jamais aux feuilles de choux votre journal ne court aucun danger sous ce rapport.

MONTRÉAL, Pendants d'Orsilles, Epingles, Chaînes, Colliers, Horloges, Bagues, Jones, &c. au magasin général de J. A. Laferrière.

COMME nous avons mis un peu de précipitation à distribuer notre prospectus, nous avons probablement oublié plusieurs noms, que nous serons très heureux d'ajouter à notre liste à la première indication.

NOTRE journal paraîtra tous les vendredis, afin de permettre aux cultivateurs de l'avoir le dimanche jour où ils peuvent donner plus de loisir pour la lecture.

ARTICLES de Pêches et de chasse en grande variété au magasin général de J. A. Laferrière.

AGRICULTURE.

Nous ne voudrions pas commencer la publication d'un journal dans un comté agricole comme le comté de Berthier, sans tout d'abord parler de la nécessité de l'agriculture, des avantages qu'elle procure et de l'agrément qu'elle donne.

Aujourd'hui que le luxe et l'orgueil envahissent nos villes et même nos campagnes, aujourd'hui que chacun aspire à une vaine grandeur et cherche à s'élever de plus en plus haut dans les degrés de l'échelle sociale, on semble oublier qu'il existe un art aussi ancien que respectable, puisqu'il remonte au paradis terrestre, aussi beau qu'utile puisqu'il met tout en vigueur dans le monde et que tout dépend de lui. Nous voulons parler de l'agriculture, de ce bel art que Dieu lui-même enseigna aux hommes, quand il plaça Adam dans l'Éden pour le cultiver et le garder.

L'agriculture est nécessaire ou plutôt indispensable. En effet, que deviendrait la société sans le cultivateur ? À quoi serviraient tous les autres arts, sculpture, peinture etc., et tous ces mécanismes qui sont beaux et utiles nous l'avons, mais pourraient-ils nous fournir seuls, les substances nécessaires à la vie ? Non, tout vient de l'agriculture, depuis l'aliment qui nous nourrit, jusqu'à la laine qui sert à nos habits. Sans les ressources qu'elle nous fournit, l'industrie ne serait plus qu'un vain mot, le commerce ne pourrait exister, enfin toutes les professions, tous les métiers deviendraient inutiles et l'homme serait condamné à périr misérablement, comme les feuilles d'un arbre sans racine, car toutes les classes de la société, tous les arts, enfin tous les métiers sont les branches et les feuilles du grand arbre, de l'arbre par excellence, l'Agriculture. Que l'on coupe les racines de cet arbre tout sèche.

D'ailleurs Dieu lui-même a prescrit la nécessité de cet art lorsqu'il dit à l'homme après son péché : "Cette terre que je t'ai donnée en partage ne produira plus pour toi que des ronces et des épines et tu gagneras ton pain à la sueur de ton front".

Alors la terre fut maudite et il fallut le travail de l'homme pour la cultiver et la féconder et il le faut encore. L'agriculture est donc absolument nécessaire. Mais l'homme, cultivant la terre par son travail, est tout à fait honorable. Qui est plus honorable en effet, que celui qui est le soutien de la société ? Qui est plus honorable que celui qui est maître absolu chez soi ? Oui, nous le disons, le cultivateur est maître absolu. Quand par tout on obéit, il représente l'homme tel qu'il fut à son origine, libre, indépendant, il peut donner à ses facultés tout l'essor dont elles sont susceptibles, c'est l'homme dans toute sa dignité.

On croit généralement que la supériorité d'un homme tient à son état ; c'est pourquoi on ne croit honorable que celui qui est placé dans les plus hauts degrés de l'échelle sociale. C'est une erreur, c'est l'éducation, le génie, l'amour du bien qui font l'homme supérieur et toutes ces qualités peuvent se rencontrer tout aussi bien chez l'homme de la campagne que dans les autres hommes. Il y a une supériorité qui, pour n'être généralement pas remarquée, n'en est cependant pas moins une des plus importantes, c'est celle qui se rencontre chez celui qui apporte à la société, la plus grande somme de bien physique et moral, et nous trouvons encore cette supériorité chez le cultivateur. Si l'homme supérieur, si l'homme indépendant, si l'homme qui fait le plus de bien à la société est honorable, le cultivateur est donc très honorable.

Et nous devons reconnaître aujourd'hui plus que jamais les avantages de la culture ; dans ce temps de dépression des affaires commerciales, dans ce temps de pénurie dont le cri se fait entendre de tous côtés, c'est ce temps enfin où toutes les industries et les professions languissent et même se meurent.

Aujourd'hui le citadin comme l'artisan envient la culture du sol, ils envient d'avoir seulement une petite portion de terre. On tourne des regards avides du côté de la campagne et on trouve heureux et bien heureux, les possesseurs de beaux champs abondants en moisson, qui leur fournissent amplement les choses nécessaires à la vie lorsque ceux-là sont obligés de mendier le pain de la charité publique.

Oh ! si on comprenait bien toute l'importance de l'agriculture on ne verrait point cette masse d'hommes désœuvrés courir les villes, on ne verrait point tant de bons citoyens quitter de belles terres, terres de leurs ancêtres, pour s'expatrier et aller s'enfermer et nous pourrions dire s'ensevelir tout vivants dans des manufactures, où, respirant continuellement un air corrompu, ils abrègent encore leur courte existence. Oh non, ceux-là ne comprennent pas le bonheur champêtre, car quoi de plus doux pour le cultivateur de fouler chaque jour cette terre arrosée des sueurs de ses pères ! Quel bonheur de retrouver dans chaque rocher, chaque ruisseau, un livre où il peut lire l'histoire de sa jeunesse de tous les plaisirs purs de son enfance ! Quelle espérance quand il voit une belle tige au grain qu'il a semé couvrir son champ ! Quel bonheur surtout d'être dans toute la famille lorsqu'arrive le temps de la moisson !

Non, ce n'est pas en vain que les poètes ont tant chanté le bonheur du cultivateur, les beautés l'utilité et les avantages de l'agriculture.

Répétons donc sans cesse avec Virgile :

*Felix qui potuit cognoscere causas
Fortunatus et ille deos qui norit
[regrestes.]*

Et qu'est-ce que le cultivateur peut donc envier au citadin ? Les plaisirs bruyants ? Ce n'est qu'une source de misères qui mènent le plus souvent leurs victimes au tombeau. Les beaux habits ? Le luxe a déjà décimé bien des populations. Les demeures superbes ? Le firmament qui est le toit quotidien du cultivateur est bien préférable, et ses champs couverts de moisson ou de verdoyants gazon valent bien leurs tapis moelleux.

On dira peut-être que le cultivateur n'est pas heureux parce qu'il travaille trop ; rien au contraire n'est plus doux pour le cultivateur que le travail, il s'honore de ses humbles travaux et ne rougit que de l'oisiveté qui est la source de tous les vices. Les sueurs du cultivateur lui apportent des richesses, mais les larmes de celui qui a tout perdu dans le commerce restent stériles.

A vous donc, cultivateurs de conserver les possessions de vos ancêtres, à vous de continuer la culture de vos terres, et pour vous faciliter la tâche davantage, nous vous donnerons chaque semaine dans notre journal les moyens indiqués par les meilleurs professeurs d'agriculture du pays pour faire bien fructifier vos terrains et vos fermes et vous rapporter des revenus énormes.

NOTES LOCALES.

On est à faire de grandes réparations à l'usine à Sucre de Berthier. On change presque complètement le système de chauffage, ainsi qu'une foule de choses dans les machineries. On s'aperçoit que sous l'habile direction de M. Skaffé tout a changé de face, et que nous avons des hommes sérieux à la tête de l'entreprise, laquelle nous n'avons aucun doute, sera cette fois menée à bonne fin.

Plusieurs paroisses du Comté de Berthier sont envahies par les sauterelles qui font des dommages considérables aux grains, aux betteraves, et aussi au tabac et aux oignons qu'elles mangent jusqu'à la racine. Des prières publiques et des processions se font presque partout pour conjurer ce fléau. On nous rapporte même de St-Barthélemy et de St-Cuthbert qu'il y a des pièces entières de grains dévorées par les sauterelles et qu'on ne récoltera absolument rien à ces endroits.

UNE améhoration, dont le besoin se faisait depuis bien longtemps sentir, dans la ville de Berthier, vient enfin d'être faite. Nous voulons parler de l'arrosage des rues.

Moyennant 10 centins par semaine chacun pourra se préserver de la poussière et se procurer un peu de fraîcheur. Il y a cette année du foin en abondance dans le comté de Berthier, et la sécheresse que nous avons eue a procuré aux cultivateurs l'avantage de faire leur foin promptement, et de l'engranger dans toute sa valeur. Il y a des cultivateurs qui ont fait jusqu'à quarante et cinquante mille bottes de foin.

CONCERT.—Nous avons eu mercredi soir, la bonne fortune d'entendre pour la première fois à Berthier l'éminente jeune cantatrice aveugle, Mademoiselle Eugénie Tessier. Inutile de dire que Mademoiselle Tessier à enthousiasmé et charmé ses auditeurs. M.M. Edouard Clark, le jeune et célèbre pianiste aveugle, P. A. Marrié, le fameux cornettiste et J. R. Biron, le distingué violoniste, tous de Montréal, accompagnant Mlle Tessier, ont eu un grand succès et ont fort bien égayé la population de Berthier, qui s'était rendue en foule applaudir ces artistes.

Nouvelles Diverses

Collision terrible
London, 7.—Une collision terrible a eu lieu, hier soir près de Hamilton. Un train de cinquante chars à bagage a pris une fausse route et est venu en collision avec un train de passagers qui allait à toute vapeur. Le choc fut terrible, les chars s'embourbèrent et de la masse des débris sortaient des cris épouvantables, on voyait par-ci par-là des bras, des mains, des jambes s'agiter, le spectacle était effrayant. Dans l'obscurité du sauvetage fut difficile. On a constaté que six personnes ont été tuées, vingt à vingt-cinq sont blessées et que plusieurs ne survivront pas à leurs blessures.

Le général Boulanger—Paris, 7.—Le général Boulanger se rend dans les départements de la Charente-Inférieure et de la Somme pour commencer sa campagne électorale en vue des élections qui doivent avoir lieu le 19 août prochain. Son comité est plein d'espoir mais le public ne croit pas à sa réussite. S'il est battu, le général se retirera sur la côte de Bretagne dans une île qui est la propriété du comte Dillon. C'est de là qu'il préparera sa campagne pour les élections générales.

Nous prions les maîtres de poste de bien vouloir faire parvenir le journal à qui de droit, et de nous aider, par ce moyen, dans notre entreprise.

Nous remercions infiniment nos amis de l'encouragement qu'ils ont bien voulu nous donner. Si nous jugeons du nombre d'abonnements que nous aurons par le nombre de ceux qui n'ont pas renvoyé notre prospectus, nous serons des plus satisfaits.

Voici les noms de nos agents et correspondants dans chaque paroisse respectivement :

- L. P. A. Roberge, notaire, St. Cuthbert.
- Joseph Côté, St. Barthélemy.
- E. Archambault, notaire, St. Gabriel de Brandon.
- Dr. A. F. Fleury, Lanoraie.
- Victor Sylvestre, Isle Dupas.
- Arsène Denis, St. Norbert.
- Joseph Guibault, St. Damien.
- Dr. Marsolais, Lavaltrie.

Pour tous renseignements, abonnements, et nouvelles qu'on voudra communiquer au journal, on pourra s'adresser aux personnes ci-dessus.

Le Pacifique Canadien.

- Trains laissant Montréal à
- 8.10 A. M.—Train rapide pour Berthier, Louiseville, Trois-Rivières, Québec, etc. [Dimanche pour Trois-Rivières seulement.]
 - 8.45 A. M.—Express du jour pour St-Jean, Farnham, Newport, Manchester, Nashua, Boston, Portland, Old Orchard Beach et tous les points de la Nouvelle-Angleterre, via la Montréal & Boston Air Line
 - 9.00 A. M.—Train rapide pour Lachute, Ottawa, etc.
 - 9.10 A. M.—Express du jour pour Brockville, Smiths Falls, Peterboro, Kingston, Toronto, etc.
 - 9.25 A. M.—De St. Lambert pour Chambly, Richelieu, Marieville, etc partant à l'arrivée du train du Grand Tronc de 9-00 a. m. de la gare Bonaventure.
 - 1.30 P. M.—Train suburbain pour Sainte-Thérèse et les stations intermédiaires, les Samedis seulement.
 - 2.00 P. M.—Express local pour St. Jean, Farnham, Sutton, Newport, Springfield, etc. Samedis seulement.
 - 2.25 P. M.—De Saint Lambert pour Chambly, Marieville et les stations intermédiaires, partant à l'arrivée du train du Grand Tronc de 2-00 P. M., de la gare Bonaventure samedis seulement.
 - 3.00 P. M.—Train suburbain pour Ste Thérèse et les stations intermédiaires excepté les samedis et dimanches.
 - 3.30 P. M.—Express local pour Trois-Rivières, Batican, Québec, etc.
 - 4.30 P. M.—Express local pour Ste Thérèse, Lachute, Buckingham, Ottawa, etc.
 - 4.45 P. M.—Express local pour St. Jean, Farnham, Sutton, Newport, Springfield, excepté les Samedis et Dimanches.
 - 5.00 P. M.—Loea 1 pour Joliette, St. Félix, Valois, et toutes les stations intermédiaires.
 - 5.20 P. M.—De la station Bonaventure pour Chambly, Richelieu, Marieville, etc.
 - 5.30 P. M.—Pour Ste Thérèse et St Jérôme, branches de St. Lin et de St. Eustache.
 - 6.20 P. M.—Train local pour Ste Thérèse et stations intermédiaires.
 - 7.50 P. M.—Express de nuit pour St. Jean, Farnham, Newport, Concord, Manchester, Nashua, Lowell, Boston, Old Orchard Beach et la Nouvelle-Angleterre.
 - 8.20 P. M.—Express du Pacifique pour Ottawa, Winnipeg, Vancouver, Victoria, et toutes les stations dans le Nord-Ouest et sur les côtes du Pacifique.
 - 8.30 P. M.—Express de l'ouest pour Smiths Falls, Peterboro, Kingston, Toronto, Owen Sound, St. Thomas, London, Detroit, Chicago et tous les points dans l'Ontario et les états de l'Ouest.
 - 10.00 P. M.—Express de nuit pour Trois-Rivières Québec et tous les points sur l'Intercolonial et les provinces maritimes.

Pour connexer avec les trains de la voie principale. Le train local laisse Berthier-Ville comme suit :

- 9.35 A. M.—Train rapide pour Louiseville, Trois-Rivières, Québec, etc.
- 1.05 P. M.—Express local pour toutes les stations à l'Ouest.
- 5.15 P. M.—Express local pour Québec et les stations intermédiaires.
- 5.50 P. M.—Train rapide pour Joliette, l'Épiphanie, Terrebonne, St. Martin & Montréal et toutes les parties des États Unis et pour Calumet, Lachute, Ottawa et pour toutes les stations jusqu'à Vancouver.

Service tous les jours le dimanche compris. Les autres trains les jours de la semaine seulement, hormis qu'avis contraire soit annoncé.

Wagons-salons et wagons-lits sont attachés aux trains marqués. Les officiers de douanes américains sont aux stations pour examiner les bagages en destination des États-Unis.

BUREAUX DES BILLETS.

266 rue St. Jacques, aux hôtels Windsor et Dalhousie et à la station du carré Dalhousie.

DISPARUE.

Une pouliche de quatre ans, sous poile brun, mesurant cinq pieds et demi, ayant une tache blanche aux pattes de derrière et une petite tache blanche aussi dans le front, est disparue de la commune de Berthier.

Une récompense libérale sera donnée à celui qui la ramènera ou en donnera connaissance au bureau de La Gazette de Berthier.

LOUIS SEVERIN MASSE, MARCHAND ÉPICIER,

RUE DU MARCHÉ, BERTHIER.

Vous trouverez toujours chez M. Masse toutes sortes de Fruits, Légumes, Confiteries, Bombons, Soda Water, Ginger Ale, etc.

M. Masse apporte deux fois par semaine tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché de Montréal en ce genre.

PHARMACIE

—) DU (—

DR. C. LAFONTAINE,

BERTHIERVILLE, P. Q.

Le DR. C. LAFONTAINE ayant transporté sa Pharmacie et son Magasin de Liqueurs à sa nouvelle résidence privée, saisit l'occasion d'informer ses amis et le public en général, qu'il a augmenté considérablement son commerce, ayant toujours en mains—

1. Drogues, Médecines et Produits Chimiques.
2. Objets de Fantaisie, et articles de Toilette.
3. Remèdes patentés de toutes sortes.
4. Instruments de Chirurgie, Bandages, Catethers, &c.
5. Vins Pura et Liqueurs pour Malades.
6. Eau Gazeuse, Rafraichissante, Glacée, "Soda Water."
7. Vert de Paris des meilleures maisons apothicaires de Montréal. Attention à la falsification.
8. Teintures "Diamond Dyes" pour usage domestique, tel que Coton, Soie et Lainage.

Messieurs les médecins sont spécialement invités, et toutes les prescriptions seront soigneusement préparées, et les commandes remplies avec soin et promptitude.

Messieurs les Fermiers, Médecins et Vétérinaires de la campagne, trouveront notre fonds de médecines au complet, garant, et de meilleure qualité.

GRAINES—SPECIALITE.

Le commerce des Graines étant du ressort de la Pharmacie, on y trouvera toujours un assortiment complet des plus en renom, dans cette branche, tel que graines de semences, graines de jardin, graines pour les oiseaux et fleurs les plus variées. Les graines d'oignon auront toujours une attention particulière, attendu que la vente en est très considérable.

Un soin tout particulier sera donné à cette ligne chaque année.

LIQUEURS.

Le soussigné ayant compris par l'expérience qu'il serait utile au public d'ajouter à sa Pharmacie, comme la chose se pratique aux États-Unis, un délit de Liqueurs Alcooliques, s'est procuré des autorisations un permis ou licence marchande pour la vente de toutes sortes de boissons, toujours sur les lieux, de premier choix et au plus bas prix possible. Les malades trouveront là les BONS VINS dont ils auront besoin, sans falsification.

Conditions : argent comptant, comme dans toutes les Pharmacies.

AVIS SPECIAL.

Le soussigné profite aussi de l'occasion pour annoncer au public qu'il s'est assuré le concours du DR. W. HENAULT, gradué de l'Université Laval, et établi à Berthier depuis plusieurs années, coin de la rue de l'Eglise, de sorte qu'un médecin sera toujours présent à la Pharmacie, prêt à répondre aux clients.

Une visite est respectueusement sollicitée.

DR. C. LAFONTAINE.

BERTHIERVILLE, 10 août 1888.

IMPRIMERIE DE

La Gazette de Berthier.

On se chargera de faire toutes sortes d'impressions, tel que

Livres, Pamphlets,

Circulaires,

Entêtes de Comptes,

Cartes d'Affaire,

Cartes de Visite,

Lettres Funéraires,

Blancs pour les Notaires

Et les Avocats,

Billets, Notices, Reçus,

Le tout fait dans les derniers goûts et au plus bas prix.

On donnera une attention toute spéciale aux Factums.



LICENCES émanées par J. A. CHENEVERT, Ecr., Percepteur du Revenu pour le District de Richelieu, du 1er Mai au 10 Aout 1888.

HOTELS.

Joseph Parent, Sorel,	1er mai.
John Bellemare, St. Gabriel,	do
Pélie Lapointe, Sorel,	do
J. Bte. Guévremont, Sorel,	do
James Fish, Sorel,	do
Pierre Laroche, Sorel,	do
J. Bte. Archambault, Sorel,	2 mai.
L. P. Bellefeuille, Sorel,	do
E. Lemoine, Sorel,	do
Pierre Lavallée, Sorel, paroisse,	3 mai.
Pierre Paul, Sorel,	do
Elie Boucher, Berthier,	do
Arthur Cornélius, Berthier,	do
Lavallée & Latraverse, Sorel,	do
Michel Hébert, Sorel,	do
Frs. Déjorjy, Lavaltrie,	do
H. & G. Guilmette, Berthier,	do
J. Bte. Leclair, Sorel,	do
Napoléon Latraverse, Sorel,	do
Alphonse Piché, Sorel,	do
D. B. Piteau, Sorel,	do
M. E. Boucher, épouse O. I. T.	do
Beaulne, Berthier,	do
Edmond Louis Ethier, Sorel,	do

MAGASINS DETAILS.

Cartier & Cie., St. Aimé,	1er mai.
Alf. Francoeur, Sorel,	do
Pierre C. Lemoine, Sorel,	do
Narcisse Parenteau, Yamaska,	do
Michel Bergeron, Yamaska,	do
Cyrille Labelle, Sorel,	do
Ad. C. Trempe, Sorel,	do
F. N. Chagnon, Sorel,	do
Elie Pellerin, Berthier,	2 mai.
Dr. Lafontaine, do	do
Arthur Caisse, do	do
Chaplelain & Lacouture, Sorel,	do
Paul Bayeur, Berthier,	do
J. O. Boucher, Sorel,	do
L. T. Trempe, Sorel,	do
Mme J. H. Chagnon, Sorel,	do
Millette & Paradis, do	15 mai.
Ad. Laperrière, Pierreville,	22 mai.
Dame M. Desjardins, do	do

LICENCE MEDECINALE.

Joseph Vic. Robillard, St. Frs. du Lac, 1er mai.

HOTELS TEMPERANCE.

Narcisse Parenteau, Yamaska,	1er mai
Michel Bergeron, do	do
Flavien Durand, Pierreville,	do
Honri Dufresne, St. Barthélemy,	do
O. Houde, St. David,	3 mai.
Jos. Bergeron, Pierreville,	do
O. Bellefête, St. Zéphirin,	do
Aimé René, St. Guillaume,	do
Jos. Cartier, St. Frs. du Lac,	15 mai.
F. B. E. Bourque, Sorel,	do
Fl. Maguy, St. Barthélemy,	26 mai.
Jos. Champagne, Lanoraie,	do
Jos. Leveillé, Sorel,	do
Telephore Vigneau, La Baie,	13 juin.
Calixte Paul, St. Joseph de Sorel	do
Jos. Beaudreau, St. Louis,	do

COLPORTEURS.

Louis Caron, St. David,	1er mai.
Bazile Lauzon, do	do
Joseph Boucher, Sorel,	do
N. Lippman, Montréal,	2 mai.
L. Lipshitz, Montréal,	do
Arthur Pontbriand, St. Guillaume,	3 mai.
Jean Soprani, Montréal,	do
Hilaire Beaulieu, Berthier,	do
Ol. Proulx, St. Guillaume,	do
Narcisse Théroux, St. David,	do
Avitus Bellemare, St. Bonaventure,	do
Ludger Cadieux, Berthier,	do
J. B. Plamondon, St. Marcel,	15 mai.
Honoré Laferté, St. Guillaume,	do
Alma Letendre, St. Bonaventure,	do
Narcisse Provençal, Lanoraie,	do
Jos. St. Sauveur, St. Eugène,	do
J. M. Charland, Sorel,	4 juin.
Jos. Asselin, St. Félix,	6 juillet.
Cuthbert Bourré, St. Damien,	9 août.

COLPORTEURS ADDITIONNELS.

Jos. Asselin, St. Félix, 6 juillet. Cuthbert Bourré, St. Damien, 9 août.

BILLARD.

Joseph Parent, Sorel, 1er mai.

PIGEON HOLE.

Joseph Osear Hétu, Berthier, 1er août

POUDRE EN DETAIL.

Dame Dorothee Grenier, St. Aimé,	1er mai.
Cyrille Labelle, Sorel,	do
Cam. Morin & Cie., St. Guillaume,	do
Senécal & Frère, Sorel,	14 mai.
J. A. Lafontaine, Berthier,	do
Louis Thériault, Yamaska,	4 juin.
	9 juin.

ENCANTEURS.

Henry Mountain, Sorel,	1er mai.
J. O. Weillrenner, do	do
Is. Ringuette, St. Barthélemy,	do

CLUB BILLARD.

Le Club Richelieu, Sorel, 2 mai.

BUFFET DE CHEMIN DE FER.

Victor Dessert, St. Guillaume, 12 mai

J. A. CHENEVERT, Per. du Rev. Richelieu

SOREL, 10 août 1888

MANUFACTURE DE SCIES DU ST. LAURENT DE SOREL, P. Q. PAR G. A. PONTBRIAND

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il continuera comme par le passé à se charger de l'exécution de Seles Circulaires, Seles à Bardeaux, Seles de Moulins, Seles à Bois, &c., &c.

J. A. PONTBRIAND Rue du Roi, Sorel, P.Q.

FONDERIE DU ST. LAURENT Par G. A. PONTBRIAND.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces d'Engins et d'Outils pour Bâtements à Vapeur, Moulins, etc., ainsi que tous les ouvrages en fonte ou en fer, à des prix extrêmement réduits et à des conditions faciles.

Fonderie et Atelier : No. 12 Rue Sophie. Bureau : Coin des rues du Roi et Sophie.

C'EST LE BON TEMPS!

PENDANT LES MOIS DE JUILLET ET AOUT

Nous faisons une réduction de 25 pour cent sur toutes nos marchandises. Nous avons une foule de COUPONS à vendre à MOITIE PRIX.

A l'Enseigne des Gros Ciseaux, EN FACE DU MARCÉ, SOREL. C. O. PARADIS.

A. E. PIETTE, HORLOGER-BIJOUTIER, BLOC TREMPÉ, RUE DU ROI, SOREL.

Si vous voulez avoir un bon portrait à bon marché, allez chez

P. A. PORTELANCE PHOTOGRAPHE-ARTISTE, RUE DU MARCHE, BERTHIER

A vendre par le même une voiture de Photographie. Conditions faciles.

EUGENE FARLY, FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR, RUE DU MARCHE, BERTHIER. Près la Fonderie de Berthier.

Se chargera de tous ouvrages en Ferblanc, Tôle Galvanisée, etc. Toujours en stock toutes espèces d'ouvrages de Ferblanterie en usage pour les familles.

Banque Ville-Marie.

BUREAU PRINCIPAL, - MONTREAL. Succursale, A BERTHIER (En haut).

Continue comme par le passé à escompter tout ce qui est du ressort des Banques. Achète et vend lettres de change et traite sur toutes les parties de l'Europe et des Etats Unis.

Occasion favorable pour les cultivateurs de faire des dépôts avec profit.

Pour dépôts fixes, 4 pour cent d'intérêt. Pour autres informations, s'adresser au gérant.

A. GARIÉPY, RUE EDOUARD, BERTHIER.

ARTHUR AMIOT,

Marchand de Chaussures,

Informe le public que la maison qu'il représente est décidée de fondre son stock d'ici à deux ou trois mois, et qu'il vendra à sacrifice le magnifique assortiment de Chaussures qu'il a en main. Il défie qui que ce soit de vendre à meilleur marché que lui, et les gens en seront convaincus lorsqu'ils seront allés visiter son magasin qu'il tient maintenant en face de la maison Dixon.

Rue Edouard, Berthier.

CHASSE ET PECHE PROVINCE DE QUEBEC TEMPS DE PROHIBITION CHASSE

[47 Victoria, ch. 25]. [56 Victoria, ch. 12]. 1 Caribou et chevreuil, du 1er janvier au 1er octobre. 2 L'original (mâles et femelles) en tous temps, jusqu'au 1er octobre 1890.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

ADRESSES.

A. DEMERS, AVOCAT, RUE EDOUARD, BERTHIER.

PICHÉ & CHENEVERT, AVOCATS, BUREAU DE La Gazette de Berthier, BERTHIER, Q.

J. O. CHALUT, NOTAIRE, RUE EDOUARD, BERTHIER.

DR. W. A. HÉNAULT, Coie de la rue de l'Eglise, BERTHIERVILLE.

DR. LOUIS DE GRANDPRÉ, RUE EDOUARD, BERTHIERVILLE.

NICOLAS LENOIR, BOULANGER, COIN DES RUES HENRY ET WILLIAM, BERTHIERVILLE.

ARTHUR GERVAIS, TAILLEUR, Coupe garantie. Prix modérés. Ouvrage fait avec célérité et soin. Une visite est sollicitée. Une attention spéciale sera donnée aux commandes de la campagne.

OSCAR PAQUET, BARBIER-COIFFEUR, RUE HENRI, BERTHIER. En face du Marché. Service à domicile sur demande.

F. O. LAMARCHE, RUE EDOUARD, BERTHIER. Négociant en gros et en détail de Grain, Foin, Charbon, etc.

C. W. PHILIPPS & CIE., MANUFACTURIERS DE Chaussures de Gout, BERTHIER.

FERDINAND PLANTE, CHARRETIER, RUE HENRI, BERTHIERVILLE. Mr. Plante aura toujours à la disposition des gens les meilleurs chevaux et voitures de louage, tant voitures légères que voitures de charge.

CHAUSSURES !! M. J. CANE & CIE. Ont l'honneur d'informer le public qu'ils tiennent constamment à leur magasin un assortiment considérable de CHAUSSURES de toutes sortes et dans les derniers goûts, et que leurs prix délient toute compétition.

M. J. CANE & CIE. Ancienne maison J. C. Dixon, Près du Marché, BERTHIER.

C'EST LE BON TEMPS! PENDANT LES MOIS DE AOUT ET SEPTEMBRE

Nous faisons une réduction de 25 pour cent sur toutes nos marchandises. Nous avons une foule de COUPONS à vendre à moitié prix. Nos marchandises de goût sont aussi entièrement à bon marché. Une visite conviendra tous ceux que nous invitons à venir à notre magasin, en face du marché, BERTHIERVILLE.

P. D. De GRANDPRÉ, BERTHIERVILLE.

F. J. A. DEMERS, HORLOGER BIJOUTIER VIS-A-VIS LE MARCHE, BERTHIER.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, ou il se chargera de la confection de BIJOUTERIES, JONCS, &c.

Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.

Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

Ouvrage garanti pour un an. Une visite est sollicitée.

F. J. A. DEMERS.

HOTEL GUILMETTE

Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarcadere de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.

Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux

TOURISTES ET VOYAGEURS DE COMMERCE, La table ne laisse rien à désirer.

Les Vins et Cigares sont de premier choix.

Une visite est sollicitée.

H. GUILMETTE & CIE., PROPRIÉTAIRES.

MAISON FONDÉE EN 1854.

J. A. LAFERRIERE, MARCHAND GENERAL, BERTHIER. Assortiment Complet, Prix Réduits, Chapeaux et Marchandises de Goût, UNE SPECIALITE.

W. G. McCONNEL, RUE EDOUARD, - BERTHIERVILLE, Négociant en gros et en détail de

Fleur, Grain, Moulee, Lard, Saindoux, Sel, Plâtre, &c.

M. McCONNEL tient maintenant son magasin à côté de sa maison privée (ancien magasin de M. Derouin).

Agent pour les Compagnies d'Assurances suivantes :

Northern Fire Assurance Company, City of London Insurance Co. (Limited).

Queen Insurance Company, Western Ass. Co. of Canada, (Feu et Marine)

La Citoyenne, Feu, Vie et Accidents, Canada Life.

Risques placés au plus bas taux possible.

BUREAU A MONTREAL : W. F. JOHNSON, AGENT, 10, 12 & 14 RUE DU PORT.

COMMERCE.

MARCHÉ DE BERTHIER BERTHIER, 10 août 1888.

Table of market prices for various goods like Patates, Oignons, Fèves, etc.

Table of market prices for grains like Blé, Pois, Avoine, etc.

Table of market prices for poultry and meats like Dindes, Oies, Poules, etc.

Table of market prices for various types of flour like Farine en quart, etc.

Table of market prices for dairy products like Beurre, Lait, etc.

Table of market prices for various oils and fats like Miel, Sucre, etc.

Table of market prices for various types of wine and spirits like Vins, Cigares, etc.

Table of market prices for various types of grain and flour like Avoine, Sarasin, etc.

MARCHÉ DE SOREL.

SOREL, 10 août 1888.

Table of market prices for various goods like Patates, Oignons, Fèves, etc.

Table of market prices for grains like Blé, Pois, Avoine, etc.

Table of market prices for poultry and meats like Dindes, Oies, Poules, etc.

Table of market prices for various types of flour like Farine en quart, etc.

Table of market prices for dairy products like Beurre, Lait, etc.

Table of market prices for various oils and fats like Miel, Sucre, etc.

Table of market prices for various types of wine and spirits like Vins, Cigares, etc.

Table of market prices for various types of grain and flour like Avoine, Sarasin, etc.